



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 22 février 2024

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 relatif à l'attribution de créneaux et d'espace à l'octroi au bénéfice de l'association ACJS – I GUERRIERI**

**Date de la convocation : 16 février 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 16 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 du mois de février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 27**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents :** Madame COLOMBANI Carulina ; Madame Danièle BELGODERE ; Madame GRAZIANI SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Française.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur DE ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame FILIPPI Françoise à Madame LUCIANI Emmanuelle ;  
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

**Vu le Code général** des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

**Vu la convention** avec l'Association Corse Jeux et Simulation (ACJS) – I Guerrieri en date du 5 octobre 2020 ;

**Vu le courrier** de l'ACJS – I Guerrieri en date du 30 septembre 2023 ;

**Vu l'avis favorable** de la commission unique en date du 20 février 2024 ;

**Considérant** la mise à disposition gratuite des locaux dans l'ancien Octroi pour une superficie de 80m<sup>2</sup> pour l'association ACJS - I Guerrieri dans le cadre d'une mutualisation des espaces avec le CCAS et l'association l'Esca ;

**Considérant** l'occupation actuelle des locaux les mardis et vendredis de 20h00 à 2h00 du matin et les samedis de 14h00 à 19h00 par l'ACJS ;

**Considérant** la demande de l'association d'un besoin de créneaux supplémentaires les samedis soirs de 19h00 à 2h00 du matin, répondant à une demande croissante de joueurs ;

**Considérant** la disponibilité du créneau.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre SAVELLI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Bastia et l'Association Corse Jeux et Simulation (ACJS) – I Guerrieri

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 27/02/2024

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécoeurs citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*